GRAND CONSEIL

Motion Jean-Pierre Dorand 006.02
JPM

Création d'une loi cantonale sur la protection de la population

---

(dépôt)

Les Chambres fédérales vont bientôt voter une loi sur la protection de la population donnant beaucoup de compétences aux cantons. Les cantons devront coordonner leurs moyens d'action (protection civile, gendarmerie, santé publique) avec ceux des communes (sapeurs-pompiers, services industriels et techniques).

Il semble urgent de bien planifier la coordination de ces moyens d'action afin d'être prêt en 2003. C'est pourquoi je prie le Conseil d'Etat de prendre les devants et lui demande d'élaborer un projet de loi sur la protection de la population.

(Sig.) Jean-Pierre Dorand, député

(développement : transmis ultérieurement)

19 mars 2002